



Pourquoi souscrire une assurance « CASSE » ?

- ✓ Parce que l'assurance Responsabilité Civile obligatoire que vous avez du souscrire ne couvre jamais les dommages matériels à votre PLANEUR.
- ✓ Parce que fort souvent, vosre machine n'est pas assurée au titre du contenu du hangar qui l'abrite en cas d'incendie, vol ou vandalisme.
- ✓ Parce que votre machine représente une valeur patrimoniale non négligeable et que vous pouvez la protéger comme tous vos autres biens.

Les « plus » de l'offre « CASSE » pour les planeurs :

- ✓ Une sécurité dans l'éventualité où le propriétaire du hangar soit mal ou insuffisamment assuré.
- ✓ Pas de limite d'âge pour assurer votre PLANEUR
- ✓ Possibilité d'assurer votre planeur à hauteur de sa valeur réelle, ou à une valeur inférieure (vous restez alors votre propre assureur pour la différence).
- ✓ Possibilité de garantir votre planeur lors des transports terrestres sur remorque
- ✓ Garantie des vols en compétition

Les différentes formules d'assurance :

- ✓ Solution d'assurance possible pour les risques « AU SOL » uniquement avec garantie des actes de malveillance, de vandalisme et de sabotage.
- ✓ Ou solution d'assurance complète « Tous Risques » pour les risques « AU SOL ET EN EVOLUTION » : la prime annuelle varie alors fonction de la valeur, du nombre d'heures de vol qu'ont les pilotes en planeur et de la nature des vols entrepris.

Exemple de tarif pour pilotage avec expérience de plus de 1 000 hdv planeur: 1 290 € TTC par an pour garantir votre planeur à hauteur de 120 000 € pour les risques au sol, les risques en évolution, y compris conséquences d'actes de vandalisme ou d'accidents de transport sur remorque. Franchise de 1 200 € applicable dans tous les cas.

- ✓ Ou possibilité d'étude d'assurances temporaires sur-mesure en Casse (exemple 5/6 mois en vol pour période estivale, et le reste de l'année au sol)

Cotation rapide et conseil personnalisé :

Nos professionnels de l'assurance vous accompagnent pendant toute la durée de votre projet dans le respect de votre délai et de vos exigences.

Tél : 04 27 46 54 00

Email : ffvv@air-assurances.com

www.air-assurances.com

Rubrique AIRSPORTS ASSURANCES / Espace FFVV / Demande
d'étude CASSE PLANEUR

